

Projet éducatif

L'enseignement organisé par la Communauté française est ouvert à tous et il est neutre. Tous les élèves y sont accueillis dans le respect de leurs particularités, en dehors de tout prosélytisme et de toute discrimination, quels que soient leur milieu social, économique et culturel, leur pays d'origine, leur sexe, leurs convictions philosophiques ou religieuses, etc.

L'école de la Communauté française est un véritable service public, à la disposition de tous les jeunes et de leurs parents. Quelle que soit parfois la difficulté de la tâche, l'enseignement de la Communauté française s'applique à trouver les moyens de conduire chacun des élèves qui lui sont confiés à réussir les apprentissages que le Parlement a considérés comme essentiels par le décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, dans la suite du texte appelé "Décret-Missions".

L'enseignement organisé par la Communauté française se caractérise également par sa neutralité: l'objectivité dans l'exposé des faits, l'honnêteté intellectuelle au service de la vérité, l'entraînement progressif à la recherche personnelle sont quelques-unes des exigences requises dès la Déclaration du 8 mai 1963, et précisées dans le Décret sur la neutralité voté le 18 juin 1994. La neutralité est une obligation légale pour toutes les écoles organisées par la Communauté française. C'est le respect absolu des convictions de chacun, pour autant, bien sûr, qu'elles soient compatibles avec notre constitution, nos lois, et les textes fondateurs de la démocratie, comme la Déclaration universelle des Droits de l'Homme et les conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux droits de l'enfant. C'est aussi une attention extrême au respect des droits des minorités.

Ces deux caractéristiques créent en effet un contexte particulièrement favorable à l'application du Décret-Missions. Conformément à celui-ci, l'enseignement organisé par la Communauté française poursuit simultanément et sans hiérarchie les quatre objectifs généraux suivants:

Le décret dit ...

Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.

Et dans l'enseignement de la Communauté française, cela signifie ...

Chaque enfant a d'énormes possibilités. L'école de la Communauté française l'en rend conscient, pour qu'il consacre de l'énergie à apprendre, à se développer. Pourquoi le jeune ferait-il des efforts face à une tâche ardue s'il n'est pas convaincu

qu'il peut réussir, en s'appuyant sur l'aide que l'école lui apporte? La confiance en soi est la pierre angulaire sur laquelle chacun construit ses progrès.

L'école doit bien sûr se préoccuper du développement intellectuel des élèves, mais sans négliger les autres aspects de leur éducation.

Il ne s'agit pas de fabriquer des êtres qui excellent dans tel ou tel domaine, au prix de leur équilibre physique ou mental, de leur épanouissement affectif.

Les savoirs doivent être au service du développement de la personne de chaque élève, et lui permettre de mener à bien ses projets: il doit comprendre le monde qui l'entoure, s'y intéresser, prendre plaisir à la découverte des productions humaines (techniques, artistiques, etc.), agir efficacement, seul ou avec d'autres.

Le décret dit ...

Amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

Et dans l'enseignement de la Communauté française, cela signifie ...

L'enseignement organisé par la Communauté française met ici l'accent sur l'activité des élèves face aux apprentissages: il ne s'agit pas de leur faire acquérir coûte que coûte des bribes de connaissance qu'ils s'empresseront d'oublier, mais de les mettre en condition de conquérir volontairement de nouvelles compétences, avec l'aide des adultes et de leurs condisciples, parce que l'école aura su leur donner l'envie de progresser.

Les compétences acquises, jointes à une attitude positive par rapport aux apprentissages, en feront des adultes curieux, désireux de poursuivre leur formation, face aux exigences d'un monde qui change, à des connaissances qui se développent de plus en plus rapidement, à des trajectoires personnelles diversifiées et peu prévisibles à long terme.

Les années de scolarité ne représentent en fait que peu de temps en regard de l'espérance de vie des citoyens de nos pays. Elles doivent être mises à profit pour construire des compétences, mais aussi pour amorcer chez chacun un processus d'éducation permanente.

Grâce aux attitudes et aux compétences que l'école développe chez les jeunes, ils seront prêts à prendre une place dans la vie économique, sociale, et culturelle: face à un monde qui reste toujours à construire, ils deviendront de plus en plus capables d'analyser la réalité, d'en décrypter les enjeux, et de prendre position; ils seront prêts à chercher activement un emploi qui leur convienne et à assumer, lorsqu'ils

l'auront trouvé, leurs responsabilités professionnelles; face à une société dans laquelle la vie professionnelle n'occupera plus nécessairement la place principale, ils géreront activement leur temps libre; ils seront capables de se construire une identité sociale, que ce soit dans le cadre de leur vie professionnelle, ou en dehors de celle-ci; ils pourront s'impliquer dans la vie des groupes auxquels ils appartiendront, s'intéresser aux autres et à leurs modes d'expression.

L'enseignement organisé par la Communauté française veut en faire des acteurs, et non seulement des consommateurs, même critiques, les préparer à agir sur la réalité, pour l'enrichir, pour participer à l'élaboration du monde de demain. L'école les rendra capables de modifier ce qui leur paraît inacceptable en fonction des valeurs qu'ils auront acquises, plutôt que de se résigner et de subir: que ce soit dans leur vie personnelle, dans leur environnement, voire plus largement dans le monde entier, etc.

Le décret dit ...

Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.

Et dans l'enseignement de la Communauté française, cela signifie ...

Il ne s'agit en effet pas de former les individus en oubliant que l'homme vit dans une société. Chacun doit se sentir concerné par les événements qui surviennent autour de lui, être armé pour les analyser et les comprendre. Il doit être capable de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour modifier les réalités qui ne lui conviennent pas, dans le respect, bien sûr, des règles de la démocratie et des droits de l'homme, en créant des solidarités et en tirant parti de la force que celles-ci confèrent. Dans le réseau de la Communauté française, l'ouverture à tous et la neutralité créent un contexte des plus favorable pour développer la solidarité, le pluralisme et l'intérêt pour les diverses cultures en présence.

Le cloisonnement entre options philosophiques, religieuses et politiques y est fermement refusé. Celles-ci coexistent dans l'environnement quotidien des jeunes. L'hétérogénéité du milieu scolaire favorise un brassage, lui-même, s'il est adéquatement accompagné par les éducateurs, gage d'ouverture. Les options des uns et des autres, les particularités des différentes cultures peuvent faire l'objet d'échanges, de discussions, dans la sérénité relative d'un milieu partiellement protégé. La rencontre de l'autre, dans un environnement qui favorise les contacts positifs, les solidarités, la mise en œuvre de projets communs, est un gage d'ouverture et de création de lien social, et ne peut que renforcer les valeurs que le Décret-Missions impose de développer.

Le décret dit ...

Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Et dans l'enseignement de la Communauté française, cela signifie ...

L'école doit jouer un rôle actif face aux inégalités sociales: plutôt que de se résigner, de baisser les bras face aux plus grandes difficultés de certains élèves, elle a pour mission de donner à chacun ce dont il a besoin pour réussir sa scolarité et sa vie de jeune, dans un premier temps, et sa vie d'adulte, dans un second.

En effet, l'école n'est pas là pour sélectionner une élite, mais pour former un maximum de citoyens dans une société où le niveau de compétence moyen exigé par l'évolution techno-gique et les idéaux démocratiques humanistes ne cesse de s'élever. Elle doit donc mettre en œuvre une pédagogie de la réussite.

L'hétérogénéité des classes est un état de fait, tout comme la singularité des modes et des rythmes d'apprentissage. Le respect des caractéristiques de chacun est une condition d'un enseignement démocratique qui cherche à doter le plus grand nombre d'élèves d'un "outillage" commun, tout en permettant à ceux qui peuvent aller plus loin d'encore progresser.

Contrairement à ce qui peut paraître "naturel", il s'agira souvent de donner plus à ceux qui ont moins, afin d'apporter à chacun ce dont il a besoin pour atteindre le même niveau que ses camarades plus favorisés au départ. C'est à cette condition qu'aucun choix ne sera plus interdit pour des raisons liées au milieu auquel l'élève appartient. C'est aussi la perspective adoptée par le décret visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

C'est une démarche qui doit en particulier être appliquée aux trois premiers objectifs prescrits par le décret et sans doute le principal défi que veut relever l'enseignement de la Communauté française.